

n'avoir pas confiance, un Gouvernement qui a en outre manifesté son manque de confiance à l'égard des députés de cette Chambre aussi bien que son manque de confiance en lui-même. J'appuie aussi l'amendement par protestation contre la manière dont deux députés ont posé des conditions au Gouvernement, et contre leur acceptation, conditions qui constitueraient un ajout au discours du trône si elles se réalisaient, conditions subversives des principes fondamentaux eux-mêmes du gouvernement responsable, conditions qui décèlent le caractère hardi de ceux qui les posent et l'embarras extrême, la pitoyable faiblesse et le manque de dignité du Gouvernement qui les accepte.

Le 29 octobre dernier, le Gouvernement en a appelé au peuple pour des motifs clairement énoncés par le premier ministre dans son discours de Richmond-Hill. Dans ce discours, il a déclaré qu'il demandait au peuple un mandat mieux défini, que les ministres ne seraient plus justifiés de marquer simplement le pas et de toucher leur traitement, que quatre années employées à marquer le pas et à toucher des traitements étaient suffisantes. Il a sollicité un nouveau mandat, les élections ont eu lieu, et son parti se trouve aujourd'hui dans cette situation: le premier ministre est battu, la moitié de ses ministres sont défaits, et le nombre de ses adhérents à la Chambre a diminué de seize par rapport à ce qu'il était dans l'ancien parlement. Mais malgré cela, malgré le fait que soixante p. 100 des électeurs, pour ainsi dire, ont témoigné, par leur vote, le 29 octobre dernier, qu'ils ne veulent plus du Gouvernement, les débris de ce Gouvernement reviennent ici, cherchent à remplir les fonctions gouvernementales et nous offrent le triste spectacle de manœuvres faites pour s'assurer l'appui d'autres groupes et pour se maintenir au pouvoir. Ils révèlent aussi leur manque de confiance en soi comme gouvernement et dans la valeur de leurs projets de loi, en demandant au Parlement un ajournement de cinq ou six semaines pour se réorganiser.

J'ai déclaré, monsieur l'Orateur, que je voterais aussi contre l'amendement par protestation contre la façon dont deux collègues, représentant moins de deux centièmes des députés, ont réclamé du Gouvernement certains projets de loi qu'il s'est engagé à déposer. Le 7 janvier, comme vous le constaterez à la page 591 des Débats, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a envoyé à l'honorable William Lyon Mackenzie King, au très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) et aussi à l'honorable député de Brandon (M. Forke), chef des progressis-

tes à la Chambre, une lettre dans laquelle il demandait:

Est-ce votre intention de déposer, au cours de cette session, des projets de loi relatifs: (1) à la distribution de secours aux sans-travail; (2) à la création de pensions à la vieillesse.

Ces lettres ont été envoyées le 7 janvier. Le 8 janvier, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord s'est levé à la Chambre et a déclaré que son petit groupe—je cite ses propres paroles...

...se trouve placé de telle sorte qu'il dépend de lui peut-être de donner le pouvoir à l'un ou à l'autre parti.

C'est-à-dire aux libéraux ou aux conservateurs.

La seule conclusion, je pense, c'est que c'était une très claire intimation au Gouvernement d'avoir à se prononcer en faveur des projets de loi réclamés, sinon il pourrait lui en cuire. Le chef de l'opposition a répondu le 9 janvier à la lettre reçue et, comme il fallait s'y attendre, la réponse était tranchée et au point. Elle ne contenait pas d'offres. Après l'envoi de la lettre au premier ministre, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a déclaré qu'il avait eu une entrevue avec M. King. Dans cette entrevue, reconnaissant la situation critique du Gouvernement, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et son collègue réclamèrent d'autres projets de loi touchant la loi de naturalisation, le code criminel et la loi de l'immigration. Ils n'ont pas reçu de réponse de M. King. Puis eut lieu le vote du 14 janvier à la Chambre, alors que le Gouvernement fut maintenu au pouvoir par une majorité de trois voix seulement. Evidemment, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord crut le moment favorable pour arracher une promesse catégorique au chef du parti libéral. Il ne semblait pas satisfait des paroles de celui-ci touchant le projet de loi. Il lui demanda un engagement écrit. L'honorable député a avoué que sa méthode de sonder les divers partis sur un programme législatif est peut-être quelque peu nouvelle à la Chambre. Oui, c'est un procédé quelque peu neuf, et qui n'est pas à encourager, selon moi. Le 28 janvier, M. King a écrit au député de Winnipeg-Centre-Nord qu'il accédait à ses revendications, ce qui constituait, je le répète, un ajout au discours du trône et une offre éhontée pour s'assurer des adhérents. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord affirme qu'il a reçu la lettre de M. King le 29 au matin, et dans l'après-midi du 29, il s'est levé à la Chambre et a consigné cette lettre aux Débats en prononçant les paroles suivantes:

Nous devons être bien reconnaissants, ce me semble...